



**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué en date du seize mai 2025, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

**Etaient présents** : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Virginie BONNIER, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Ludovic GOY,

**Absents** :

**Excusés** :

**Pouvoirs** :

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT)** : Christine DENIS

**Quorum** : 9

**17 présents – 17 votants**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

**Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 avril 2025
- **Délibération** : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent auprès de la Mairie pour la bibliothèque
- **Délibération** : Subvention à l'association Croq'Livres
- **Délibération** : Subvention à l'association P'Oser
- **Délibération** : Subvention à l'association Twirling
- **Délibération** : Subvention à l'association de gestion de la Maison de Retraite
- **Délibération** : Demande de subvention au titre de l'appel à projets du Département pour l'année 2025
- **Délibération** : Demande de subvention au titre des amendes de police du Département pour l'année 2025
- **Délibération** : Acceptation d'un don avec charges

**Questions diverses**

- Commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 17 avril 2025 **est approuvé à l'unanimité.**

⇒ Christine DENIS est nommée secrétaire de séance

⇒ Délibérations

**N°2025-27 : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent auprès de la Commune de Larajasse pour la bibliothèque**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la Mairie d'Aveize auprès de la Commune de Larajasse pour la bibliothèque.

La convention actuelle se termine au 30 juin 2025.

Cet agent, embauché par la mairie d'Aveize, peut être à nouveau mis à disposition de la commune de Larajasse en vue d'exercer les fonctions d'agent du patrimoine à la bibliothèque municipale de Larajasse : suivi de la politique documentaire, gestion des collections, développement des publics, ....

Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention de mise à disposition entre la Mairie d'Aveize et de Larajasse, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, pour 9,50 heures hebdomadaires, pour une nouvelle durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2028.

Monsieur le Maire lit les termes de la convention à renouveler avec la Mairie d'Aveize.

Monsieur le Maire propose d'approuver le renouvellement de cette convention à passer avec la Mairie d'Aveize pour la mise à disposition de l'agent de la bibliothèque,

***Approuvé à l'unanimité***

**N°2025-28 : Attribution d'une subvention à l'association Croq'livres**

Monsieur le Maire fait part qu'il convient d'étudier les demandes de subventions des associations.

Régis GUINAND, président de la commission JSRA, présente la demande formulée par l'association Croq'Livres pour 2025. Cette association a pour but la gestion de la bibliothèque communale, elle se substitue donc à la municipalité dans cette fonction.

La commission « Jeunesse, Sports et Relations aux Associations », au vu du dossier complété par l'association, via le cerfa, propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 4 400,00 € à l'association Croq'Livres. Cette subvention permettra de poursuivre l'acquisition de nouveaux livres (ou autres supports).

Franck ESSERTEL ne prend pas part au vote.

***Approuvé à l'unanimité (16 voix)***

**N°2025- 29 : Attribution d'une subvention à l'association P'Oser**

Régis GUINAND, président de la commission JSRA, présente la demande formulée par l'association P'Oser, via le cerfa spécifique.

Cette association a pour but de rompre l'isolement des personnes en milieu rural, de soulager les aidants et de créer, conserver du lien social. Ces missions, spécifiques pour le territoire, sont mises en œuvre depuis 10 ans, et ont permis à 49 personnes de profiter de ce lien social.

Sur avis de la commission « Jeunesse, Sports et Relations aux Associations », Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 200 € à l'association P'Oser.

***Approuvé à l'unanimité***

**N°2025-30 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Twirling Club**

Régis GUINAND, Président de la commission JSRA, présente la demande formulée par l'association du Twirling Club, via le cerfa spécifique.

L'association sollicite la Commune pour une subvention exceptionnelle permettant de couvrir une partie des frais de la participation de 4 de leurs membres à la coupe des Nations, à Turin en Italie. Les performances de ce club leur permettent d'accéder à des niveaux de compétitions d'un niveau toujours un peu + élevé chaque année.

Sur avis de la commission « Jeunesse, Sports et Relations aux Associations », Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 500,00 € à l'association.

***Approuvé à l'unanimité***

**N°2025- 31 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de Gestion de la Maison de Retraite - AJOURNEE**

Monsieur le Maire rappelle de la demande de l'association de Gestion de la Maison de Retraite « La Passerelle » et le vote de principe qui a eu lieu lors de la séance du conseil de février dernier, après de nombreux échanges.

Monsieur le Maire fait part que le dossier de demande de subvention a été transmis, via le cerfa adéquat, dans l'après-midi même. Le dossier n'a pas eu le temps d'être étudié et la première lecture soulève des interrogations pour lesquelles les précisions n'ont pas pu être demandées.

Aussi, Monsieur le Maire propose de prendre le temps d'examiner plus précisément ce dossier, de demander les précisions nécessaires et de représenter ce point à l'ordre d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire propose donc **d'ajourner** cette délibération.

***Approuvé à l'unanimité***

**N°2025- 32 : Demande de subvention au titre du partenariat territorial avec le Département du Rhône – Aménagements d'aire de jeux**

Monsieur le Maire rappelle que le Département du Rhône a mis en place un dispositif fixant les modalités relatives à sa politique contractuelle d'aide aux communes.

Monsieur le Maire informe d'un projet d'aménagement d'aires de jeux sur les bourgs de Lamure et de l'Aubépin.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser une demande de subvention auprès du Département du Rhône, dans le cadre du partenariat territorial 2025, afin de financer 40% des travaux estimés.

*Claude GOY, en tant que conseillère départementale, ne prend pas part au vote de cette délibération.*

***Approuvé à l'unanimité (16 voix)***

**N°2025- 33 : Demande de subvention au titre des amendes de police 2025**

Monsieur le Maire rappelle que des investissements, notamment pour des aménagements liés à la circulation routière ou de transport en commun, peuvent être subventionnés au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménager une zone sur le bourg de Lamure, avec une zone de surélévée et un aménagement pour l'arrêt de car. Cela aura une double fonction : faire ralentir la circulation à l'entrée du bourg et de sécuriser l'arrêt scolaire.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de bien vouloir demander au conseil départemental du Rhône l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour cette opération de sécurité routière, à hauteur de 50 % du cout estimé des travaux.

*Claude GOY, en tant que conseillère départementale, ne prend pas part au vote de cette délibération.*

**Approuvé à l'unanimité (16 voix)**

#### **N°2025-34 : Acceptation d'un don avec charge**

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'un administré, d'une donation de 40 000 € pour la rénovation de l'église de l'Aubépin.

Celui-ci étant grevé de conditions, l'acceptation de cette donation doit être validée par le Conseil Municipal.

La condition demandée étant liée à l'entretien du patrimoine de la commune, donc non contraire aux attributions de la commune, il est possible de l'accepter.

Il est évident que cette somme sera ciblée afin que les dépenses puissent être justifiées et utilisées pour cette demande. Des renseignements sont en cours auprès des services comptables pour permettre d'isoler cette somme en recettes et dépenses.

**Approuvé à 16 voix Pour et 1 abstention**

#### ⇒ **Commissions communales - Points divers.**

- Commission économie : compte rendu par Christine DENIS
  - Epicerie : ouverture actuelle jusqu'à fin juillet, fermée en aout et réouverture en septembre avec les nouveaux commerçants
  - Une psychologue intègre la villa Mary, 1 jour par semaine, en partageant un des locaux
  - Une orthophoniste quitte la Villa Mary, la recherche d'un remplaçant est en cours
  
- Commission urbanisme : Compte rendu par Régis GUINAND
  - Ancien stade de foot : permis d'aménager accordé, commercialisation en cours, le dépôt du permis de construire devrait suivre. La réunion publique a eu lieu
  - Dématérialisation des demandes d'urbanisme en cours : formation mi-juin sur les logiciels. Les dossiers « papier » seront toujours acceptés. Cela entrainera un changement des habitudes, demandera certainement des dossiers beaucoup + complexes et complets, notamment pour les « petits » dossiers, mais devrait permettre un suivi plus fluide.
  
- Marilyne POYARD constate toujours la voiture garée sur le trottoir à Lamure. Installation d'un pot de fleurs ? signalisation à la gendarmerie ? ...
  
- Commission finances : Compte rendu par Gilles BROSSARD
  - Pas de commission finances en mai. Situation fin avril satisfaisante. Prochaine le 11/06.

- Virginie BONNIER : Visites souhaitées des bâtiments de la MAM et de la salle de la résidence séniors.
- Yann MALEYSSON : Demande si la publicité au bord des routes est encadrée ? Autorisation à demander à la Commune ou au Département pour les manifestations ponctuelles. Sinon, les affichages publicitaires sont très réglementés, voire interdits.
- Patrick CHILLET :
  - Présente un piège à frelons : 15 sont installés sur la Commune de Larajasse, fournis par la CCMDL. Déjà une centaine de fondatrices ont été piégées. 10 piègeurs sur Larajasse.
- Commission culture : Compte rendu par Marie Christine PONCET
  - Fête de la musique le 21/06 : à partir de 19h, groupe « les étincelles », groupe de pop rock, puis sono dynamite. Classes en 6 organisent la restauration et la buvette
  - Tableaux :
    - *St Sébastien soignée par Ste Irène* revient de l'exposition de Douai le 30/06
    - *La Vierge à l'Enfant* de Tony Tollet de l'église de Larajasse, part en restauration le 30/06 et un nouvel emplacement doit lui être trouvé.
  - Samedi 24/05 : prix des Petits Monts avec animation à partir de 14h à St Laurent
  - Journée du patrimoine : 21/09 – thème sur la chapelle de la Salette
- Commission tourisme CCMDL : Compte rendu par Marie Christine PONCET
  - Baignade naturelle Hurongues : début des travaux le 11/06 pour ouverture prévue le 02/07/26
  - Projet vélo rail entre Ste Foy et La Giraudière : en attente de convention avec la SNCF
  - Les 2 piscines du territoire fonctionnent assez bien : budgets fonctionnement de 800 000 € sur les 2 piscines. Des travaux sont prévus pour l'amélioration d'énergies.
- Centre de loisirs sur Larajasse : Aura lieu sur 2 semaines fin juillet au pôle d'animation, salle culturelle – inscriptions demain sur Larajasse
- Commission services techniques : Compte rendu par Franck ESSERTEL
  - Réunion avec les agents techniques pour une remise au point des missions répartis à chacun : un référent par bourg, répartition des tâches, ...
  - Matériel : des devis ont été demandés. Le camion arrive prochainement
- Commission voirie : Compte rendu par Franck ESSERTEL
  - Finalisation en cours pour déterminer les voiries qui seront refaites, dans le budget voirie de la CCMDL
- Commission bâtiments : Compte rendu par Jean Marc BRUYAS
  - Finitions sur la MAM : réception des travaux le 12/06
  - Résidence Séniors : façades en cours – l'intérieur se poursuit
  - Chapelle de la Salette : travaux de peinture de finition : réouverture début juin
  - Maison du Parc : plafond et VMC refait
  - Pôle d'animation : changement des baies vitrées + volets roulants + reprise des portes intérieures
- Compte rendu par Claude GOY

- 24/05 : Cyclo des Monts passe par Larajasse : besoins de signaleurs + pour le service du ravitaillement
  - 23/05 : Concours de pétanque du CCAS : début 18h30 – début inscriptions 19h00
  - Assistantes maternelles : ont été reçues pour leur faire part de la décision du conseil – réception des travaux le 11/06 – déménagement prévu le week end suivant et accueil des enfants dans le nouveau bâtiment le 16/06
  - Plantation des fleurs bien passées. Ils manquent encore quelques bacs, ils seront bientôt installés
- Compte rendu par Fabrice BOUCHUT
    - Chapelle de la Salette : messe du 15/08 organisée par la Paroisse, comme habituellement – Un repas sera organisé avec les bénévoles. Réflexion en cours sur l'inauguration des travaux
    - Inauguration officielle des réalisations en cours de réflexion compte tenu de la période électorale qui commence le 1<sup>er</sup> septembre

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**

**Le Maire**

**Fabrice BOUCHUT**

**La secrétaire de séance**

**Christine DENIS**



**Publié le**